

N° 2023-23

SITCOM

Région d'Argentan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRI ET DE COLLECTE**  
**DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION D'ARGENTAN**

Le 28 juin 2023, à dix-huit heures, les délégués des communautés de communes du SITCOM Région d'Argentan se sont réunis en conseil syndical, en la salle de réunion du quai de transfert des déchets, rue de la Saponite à Argentan, sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Jacques PRIGENT, Président du SITCOM Région d'Argentan.

Date de convocation :  
13/06/2023

Présents : Catherine APPERT, Michèle BALLON, Thierry CLÉREMBEAUX, Pierre CORREYEUR, Pierre COUPRIT, Cécile DUPONT, Raymond ESNAULT, Philippe GRANDIN, Gérard GRANDSIRE, Philippe JIDOUARD, Xavier LE MENAHES, Gilles MALLEY, Clothilde MICHEL, Isabelle MOITEAUX, Jean-Louis PITEL, Jacques PRIGENT, Gérard RAMAGE (suppléant), Éric TOUZOT (suppléant), Jacques VIMONT.

Nombre de délégués en  
exercice :  
30

Absents : Patrick BELLANGER, Claudine BELLENGER, Daniel BERRIER, Jean-Marc BISSON, Karine BOURDELAS, Hubert CHRISTOPHE, Valérie CHESNEL, Jacques DROUIN, Claude FEROUELLE, Sylvain GAUDIN, Frédéric GODET, Hervé LASNE, Jean-Pierre LEROUX.

Nombre de délégués  
Présents :  
19

Objet : Vente conteneurs à l'entreprise SEP Valorisation

Nombre de suffrages  
exprimés :  
19

Le SITCOM dispose d'un stock important de conteneurs dû à l'arrêt de la collecte des ordures ménagères en apport volontaire.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur la vente de 18 conteneurs d'apport volontaire type ECO DI métal à l'entreprise SEP Valorisation.

Nombre de voix :  
Pour : 19  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Le conseil syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de vendre à l'entreprise SEP Valorisation 18 conteneurs pour un prix de 115€HT/conteneur, soit un montant total de 2 070€HT.
- Autorise le Président à réaliser les opérations de cession.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président

Acte rendu exécutoire  
après envoi en  
Sous-Préfecture le :

.....

Et publication ou  
notification du :

.....

